



Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros hors taxe
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-6 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros hors taxe en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité 1P0JCBG3N1

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msa.fr/verification-attestations,
- Contacter la CAISSE DE LA MSA DES CHARENTES

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : SAS JARDINS DE L ANGOUMOI

Adresse du siège social : ROUTE DE BEAUREGARD

16310 MONTEMBOEUF

N° SIREN : 72182014000011

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 19 salarié(s) et une masse salariale de 50.226,60 euros,
- au titre du mois de septembre de l'année 2021
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
SAS JARDINS DE L ANGOUMOIS	72182014000011

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 25/10/2021.

Fait à Saintes, le 25/10/2021

Le Directeur Général de la CAISSE DE LA MSA DES CHARENTES ou son délégué

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie